

**Réunion du Conseil d'administration
du mercredi 25 février 2026 à 15h00**

Délibération n°2026-09

**Objet : Exercice 2026 - Budget annexe de la Coordination régionale des
centres de gestion d'Occitanie – Budget primitif et affectation du
résultat 2025**

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. FONTES, M. SALAT, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. LADEVEZE représenté par M. GILLON.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par M. LEFEBVRE ; M. CAMPAGNE représenté par M. SIOUTAC ; M. CADAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par Mme MEIFFREN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEQUEL représenté par Mme GAVEN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS, Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

La Présidente présente aux membres de l'assemblée le projet de budget primitif 2026 relatif au budget annexe de la Coordination régionale des CDG d'Occitanie.

La Présidente rappelle que le budget annexe n'est établi qu'en section de fonctionnement et en conformité avec les dispositions du Schéma Régional de la Coordination, de Mutualisation et de Spécialisation des CDG d'Occitanie (SRCMS) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Elle indique que ce budget est d'un montant en recettes et en dépenses de **2 441 463,60 €**.

La Présidente propose, à la suite de l'approbation du CFU 2025 et en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M57, en vigueur au CDG31 depuis le 1er janvier 2023 et avec le règlement budgétaire et financier adopté par l'assemblée délibérante le 14 décembre 2022, de reporter le résultat de **891 466,60 €** en recettes de fonctionnement.

Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de :

- reporter le résultat de **891 466,60 €** en recettes de fonctionnement ;
- approuver et voter les dispositions budgétaires de ce budget primitif relatif au budget annexe de la Coordination régionale des CDG d'Occitanie, pour un montant de **2 441 463,60 €** ;
- donner mandat à la Présidente pour toute opération en rapport avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,
Le 25/02/2026

La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ



Signé électroniquement par : Sabine
GEIL-GOMEZ
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : Présidente du CDG31